

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Cadre réservé à l'administration</b>		
Date de réception 26/09/2016	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01116P0165

### 1. Intitulé du projet

Projet de création d'une voie de desserte intercommunale à Brétigny-sur-Orge

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6. Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare	Création d'une voirie de 2.8 km et d'un giratoire

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Création d'une voie de desserte intercommunale, raccordée sur les voiries existantes suivantes :

- Route Départementale 19, via la création d'un giratoire
- voie de la base aérienne 217 parallèle à la RD19, qui dessert le site et notamment un site dédié au drone civile (Drones Center).

Le profil en travers projeté est composé d'une chaussée de 7m, d'une piste cyclable de 3m, d'un alignement d'arbres sur une largeur de 1.50m, et de deux trottoirs, respectivement de 6m et 3,5m (cf annexe 4.1 de la note de présentation), soit un profil de 21m

L'emprise totale est de 58 800m<sup>2</sup>. (emprise du giratoire: 10 600m<sup>2</sup>, emprise voirie: 48 231m<sup>2</sup>)

## **4.2 Objectifs du projet**

La voirie projetée constituera la Porte Sud d'accès aux différents projets distincts d'aménagement de la Base Aérienne 217.

L'objectif du projet est de créer une nouvelle voirie intercommunale, afin de desservir des projets créateurs d'emplois, notamment :

- secteur E-commerce et Sort Center (3000 emplois)
- ZAE Brétigny (500 emplois)
- secteur des Casernes (750 emplois)
- maraîchage biologique (100 emplois).

Chacun de ces projets fera l'objet d'une étude d'impact.

Ils sont localisés dans l'annexe 4.2 de la note de présentation et dans l'annexe "BA217\_MS8\_M3\_e-commerce actualisée.pdf" transmise volontairement par la maîtrise d'ouvrage.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le programme de travaux de la voirie projetée comprend :

- Ouverture de tranchées
- Pose de réseaux secs et humides
- Remblaiement de tranchées
- Terrassement de la voirie
- Pose de Bordures
- Réalisation des structures et revêtements de voirie
- Mise en œuvre d'espaces verts et de mobilier urbain

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La voirie permettra dans sa phase d'exploitation la desserte directe :

- de terres agricoles existantes
- et des projets E-commerce et Sort Center, ZAE Brétigny, maraîchage biologique et zone des Casernes.

Ces projets sont localisés dans l'annexe 4.2 et dans le document

"BA217\_MS8\_M3\_e-commerce actualisée.pdf" transmis volontairement par la maîtrise d'ouvrage.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La zone d'implantation du projet est située dans l'emprise du Schéma de Cohérence Territoriale du Val d'Orge, dont la mise à jour est en cours. Dans le cadre de la déclaration de projet pour mise en compatibilité du ScoT, le document Evaluation Environnementale a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en 2016.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Un cadrage au titre de la Loi sur l'Eau est en cours.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voirie	2800 m
Largeur de la voirie	21m
Emprise du projet	58 800 m2

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Brétigny-sur-Orge (91)	Long. <u>2 ° 18 ' 41.6</u> E Lat. <u>48 ° 35 ' 40.9</u> N
	<b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b>
	Point de départ : Long. <u>2 ° 18 ' 41.6</u> E Lat. <u>48 ° 35 ' 40.9</u> N
	Point d'arrivée : Long. <u>2 ° 19 ' 20.7</u> E Lat. <u>48 ° 36 ' 15.1</u> N
Communes traversées :	
	Brétigny-Sur-Orge

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans un programme global d'aménagement pour la reconversion de la Base Aérienne 217, qui fera l'objet de plusieurs opérations distinctes.

Ce projet global est présenté dans les annexes complémentaires transmises par la maîtrise d'ouvrage. Les projets que desserviront la voirie feront chacun l'objet d'une étude d'impact.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du projet est située sur la base aérienne 217 (militaire) et des terres agricoles. La superposition du projet sur le zonage PLU actuel est présentée en annexe 5.1 de la note de présentation. La voirie permettra de desservir les terres agricoles conservées. Une procédure d'évolution du PLU sera mise en œuvre pour chacun des projets desservis par la voirie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU : 17/12/13

Le projet est situé en zones A, AU et Na

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une carte de localisation de la ZNIEFF la plus proche du projet est disponible en annexe, dans la note de présentation. La ZNIEFF la plus proche est à 4,30km.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé en zone de Montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brétigny-sur-Orge n'est pas une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est localisé dans aucun espace naturel remarquable et/ou protégé. Une carte de localisation des espaces naturels remarquables et/ou protégés est disponible en annexe, dans la note de présentation.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPBE est en cours d'élaboration (transmis en annexe). Des études acoustiques ont déjà été réalisées sur le projet global BA217 (transmises en annexe) et d'autres sont en cours pour vérifier que le projet répond aux exigences de la réglementation relative à la création d'infrastructures.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone d'importance patrimoniale.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ni le diagnostic faune/flore réalisé en 2015 sur la BA 217 ni son complément réalisé sur le périmètre du Ball-trap et ses abords y compris les emprises de la voirie en 2016, n'ont identifié de zones humides dans l'emprise du projet. Ces études font partie des annexes volontairement transmises par la maîtrise d'ouvrage.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun périmètre de plan de prévention des risques naturels ou technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic pollution pyrotechnique et chimique a été réalisé par le Maître d'Ouvrage en 2014, et transmis à l'Etat. Le projet de voirie est concerné uniquement au regard du risque pyrotechnique. Une dépollution totale de l'emprise de la voirie sera réalisée, conformément à l'acte de cession des terrains au profit du Val d'Orge.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le SIGES Seine-Normandie le projet est localisé au niveau des ZRE 03001 nappe de l'Albien-Néocomien et 03004 nappe de Beauce.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. Le captage d'eau le plus proche est celui de Saint Maurice Montcouronne PIHALE (14km environ)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone d'importance patrimoniale. Une carte du contexte patrimonial est disponible en annexe, dans la note de présentation.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une carte de localisation des zones Natura 2000 les plus proches du projet d'aménagement est disponible en annexe, dans la note de présentation. La zone la plus proche se situe à 6km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone d'importance patrimoniale. Une carte du contexte patrimoniale est disponible en annexe, dans la note de présentation.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans la nappe n'est prévu dans le cadre du projet.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les matériaux de remblaiement une attention particulière pourra être donnée à ce point dans le choix des matériaux. Les matériaux du site seront privilégiés à condition que leurs performances permettent d'assurer une bonne assise pour les futures chaussées. La technique du déblai/remblai est privilégiée dans la mesure du possible pour limiter la production de déchets.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La technique du déblai/remblai est privilégiée dans la mesure du possible pour limiter la production de déchets et les besoins en matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans un corridor écologique ou une réserve de biodiversité d'après le SRCE IDF. Le diagnostic faune/flore réalisé sur la BA 217 en 2015 et son complément réalisé sur le périmètre du Ball-trap et des abords en 2016 n'ont pas identifiés, sur les emprises de la route, d'espèces sensibles ou protégées de la faune et de la flore. Ces documents font partie des annexes transmises par la maîtrise d'ouvrage.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la nature du projet et de la distance des habitats naturels remarquables et/ou protégés, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts sur ces zones.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en partie sur des terres agricoles. Le scénario n°2 a été retenu (cf paragraphe 6.9 de la note de présentation) afin de limiter le fractionnement de l'espace agricole. La création d'un pôle de maraîchage de 75 ha de surface agricole utile est prévue sur le site et sera desservi par la voirie, ce qui représente un atout important, notamment l'amélioration des conditions d'exploitation, et l'accès du site aux citoyens, permettant de renforcer le lien entre les habitants et les agriculteurs.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : les bruits engendrés sont ceux des engins de chantier (pelles mécaniques, camions, etc...). Ces machines utilisées habituellement en zone habitée, respectent déjà un niveau sonore limité. En phase de fonctionnement : le projet peut être source de bruit, cependant les habitations sont à 300m minimum, séparées avec la voirie par une route départementale. Le trafic attendu est indiqué dans les études en annexe. Par ailleurs, une étude acoustique est actuellement en cours, le Maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte toutes les mesures préconisées par cette étude, notamment la création d'un mur antibruit si nécessaire autour du giratoire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut être source de vibration, mais les habitations sont à 300m minimum, séparées avec la voirie par une route départementale.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>La mise en place de candélabres sont à noter. L'éclairage sera raisonné.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le projet engendre des rejets de polluants dans l'air dus à la circulation des véhicules (les véhicules respectent les normes françaises et européennes actuelles).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Les eaux pluviales ruisselant sur la voirie projetée seront gérées conformément à la réglementation d'assainissement en vigueur: infiltration dans la mesure du possible, via des noues plantées pour une gestion qualitative avant rejet au milieu naturel ; des tests de perméabilité complémentaires seront réalisés pour confirmer la faisabilité d'infiltration ; dans le cas contraire, un ouvrage de stockage restitution sera mis en œuvre pour limiter le rejet au débit imposé au règlement d'assainissement local.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Phase de réalisation : Uniquement des déchets inertes issus du déblai, qui seront évacués en CET. La technique du déblai/remblai est privilégiée dans la mesure du possible pour limiter la production de déchets. Phase exploitation: Sans objet</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Il est prévu la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le site du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le projet est situé en partie sur les terres agricoles exploitées par l'INRA. 16 890 m2 du zonage "zone agricole" du PLU sont concernés par le projet. Le projet ne remet pas en cause l'exploitation agricole : le tracé initial de la voirie a été revu pour limiter le fractionnement des terres agricoles (cf note de présentation jointe) ; le maître d'ouvrage s'engage à maintenir les accès aux parcelles agricoles ; et la création d'un pôle de maraîchage est prévu autour de la voirie (92 ha à cheval entre Brétigny et Le Plessis-Pâté seront réservés, dont 75 ha de surface agricole utile.)</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La voirie desservira 4 futurs projets:

- Création d'un maraîchage biologique
- Implantation d'entreprises sur les secteurs des Casernes, Biotech et e-commerce.

Actuellement, ces projets ne sont suffisamment avancés pour déterminer les effets cumulés en phase travaux et exploitation. Chacun de ces projets fera l'objet d'une étude d'impact.

Au niveau trafic, les études en annexe indiquent le trafic cumulé attendu à terme sur la voirie projetée.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la sensibilité des terrains d'implantation du projet, les impacts du projet seront modestes et maîtrisés et ne nécessitent pas d'étude approfondie.

Le projet n'interfère avec aucun espace naturel remarquable et/ou protégé. La sensibilité environnementale du site est limitée.

De part sa nature le projet n'est pas source de rejets dangereux (atmosphériques ou liquides) pour l'homme et l'environnement.

Les impacts en phases travaux et d'exploitation seront maîtrisés par la mise en place de mesures appropriées. Des études de trafic sont en cours.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Partie 4.1 : plan masse et coupes de principes au 4.1 de la note de présentation Parties 4.2 et 4.3.2 : projets créateurs d'emplois desservis par la voirie projetée, présentés au 4.2 de la note de présentation et dans l'annexe "BA217_MS8_M3_e-commerce actualisée" Partie 4.8 : "Plan guide AUC_BA217_M4.2.1A MS3" Partie 5.1 : superposition du projet sur le PLU, au 5.1 de la note de présentation Partie 5.2, 6.1 et 6.2 : Localisation des ZNIEFF Localisation des espaces naturels remarquables et/ou protégés Localisation des zones humides Localisation des sites pollués Localisation des sites inscrits, sites classés et sites sites classés au patrimoine Localisation des zones Natura 2000 Etudes de trafic Etudes de bruit Etudes faune - flore - biodiversité - zones humides

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

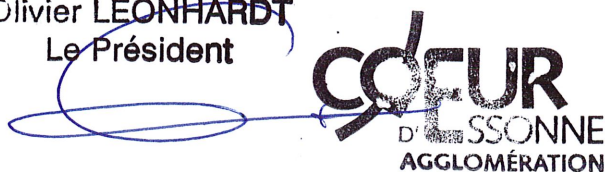
*S<sup>te</sup> Genevieve des Bois*

le,

*23/09/2016*

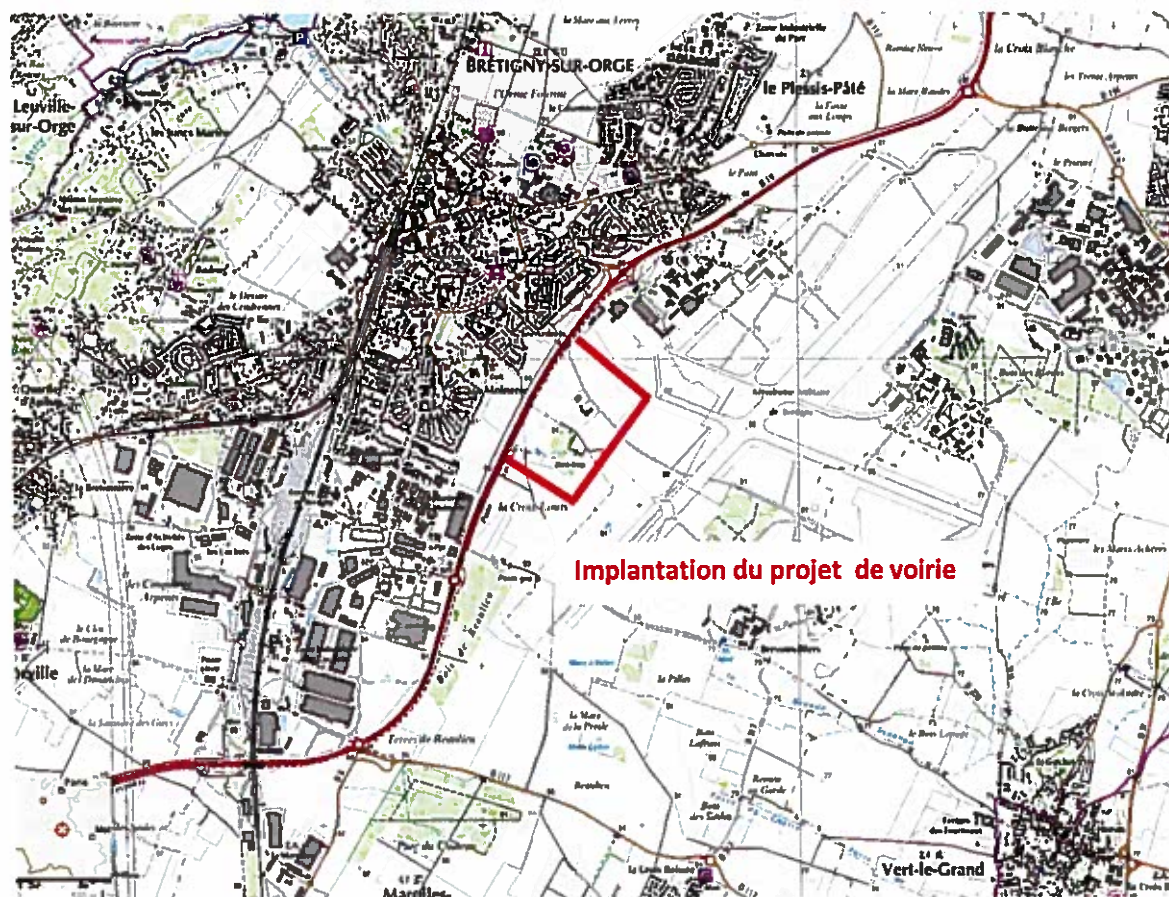
Signature

Olivier LEONHARDT  
Le Président



## 2 PLAN DE SITUATION (ANNEXE 2)

La voirie projetée est située à Brétigny-sur-Orge, à proximité de la Route Départementale 19.



### **3 PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION (ANNEXE 3)**

#### **3.1 Annexe 3.1 : localisation du projet sur orthophoto**



*Nota : l'orthophoto disponible sur le site IGN est volontairement floutée au droit de la base aérienne*

### 3.2 Annexe 3.2 : photographies datées de la zone d'implantation du projet

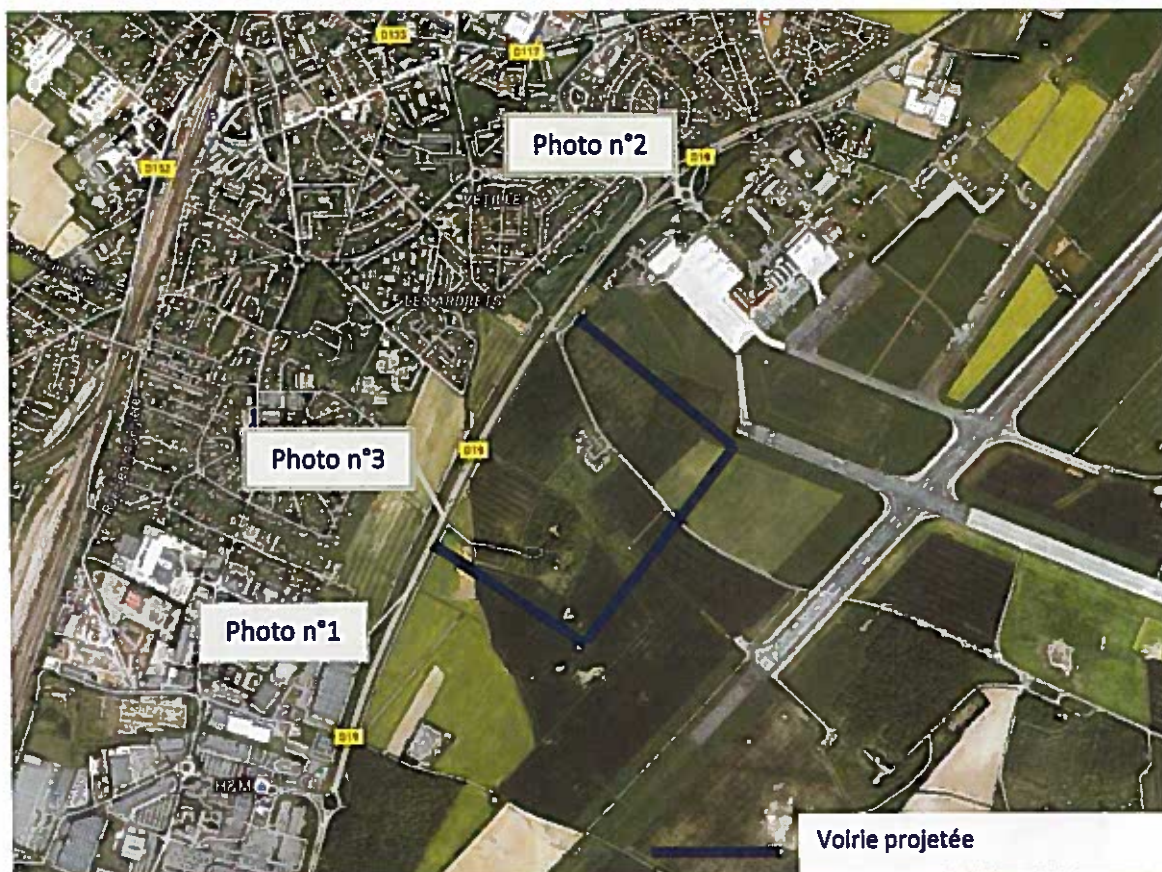


Photo n°1 : (05/02/16)



Photo n°2 : (Google maps avril 2011)

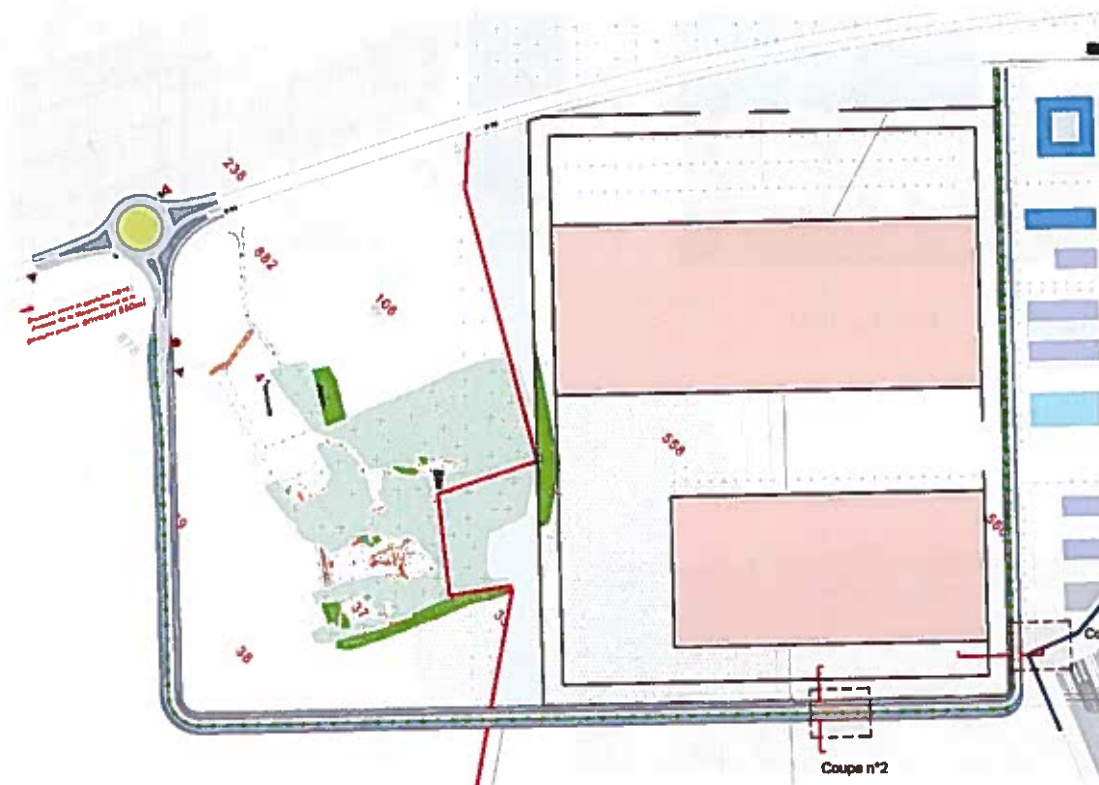


Photo n°3 : (05/02/16)



## 4 DESCRIPTION DU PROJET (ANNEXE 4)

### 4.1 Annexe de la partie 4.1 : plan masse et coupes de principe de la voirie projetée



## 5 ABORDS DU PROJET (ANNEXE 5)

### 5.1 Annexe de la partie 5.1 : superposition du projet sur le PLU

L'ensemble de l'emprise est situé sur la base aérienne 217 (militaire) et des terres agricoles. Les surfaces impactées par le projet en fonction du zonage sont les suivantes :

- A : 16 890 m<sup>2</sup>
- AU : 30 910 m<sup>2</sup>
- Na : 12 030 m<sup>2</sup>

Une procédure d'évolution du PLU sera mise en œuvre pour chacun des projets desservis par la voirie. Cette voirie en elle-même ne nécessite pas que le PLU soit modifié.



Source : PLU de Brétigny-Sur-Orge

**A : Zone Agricole.** La zone A est à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Un secteur A\* permet le changement de destination en faveur de l'artisanat, de l'hôtellerie et de la restauration au titre de l'article R.123-12 2° du Code de l'Urbanisme



## 5.2 Abords du giratoire

